



Informations communales

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 9 décembre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 9 décembre 2024 a été déposé publiquement durant 30 jours à partir du 15 janvier 2025.

Une opposition a été formulée durant le délai légal.

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal avec une correction lors de sa séance du 3 mars 2025.

L'approbation du procès-verbal par le Conseil municipal est susceptible de recours à la Préfecture du Jura bernois dans les 30 jours à compter de la présente publication.

Fermeture de l'administration municipale

Pour cause de séances à l'extérieur, l'administration municipale sera fermée les 26 et 28 mars 2025.

Fuet, le 19 mars 2025

Conseil municipal